



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37757

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des enseignants de sciences économiques et sociales (SES) dans l'optique de la réforme des lycées mise en oeuvre dès la rentrée 2009. Cette discipline est appelée à connaître de profonds bouleversements tant au niveau de sa place dans les enseignements dispensés au lycée que dans le contenu des programmes. Une réforme décidée sans concertation, qui obéit à une démarche dogmatique qui nie la réalité même des statistiques du ministère de l'éducation nationale qui laissent pourtant apparaître clairement les qualités et la réussite de cet enseignement, tant sur le plan de la motivation des élèves, de son attractivité, de la formation du citoyen ou bien encore de la réussite de bacheliers de la série ES dans le supérieur. L'enseignement de SES doit être rendu obligatoire en classe de seconde et ne pas être réduit, comme cela est envisagé, à une simple option semestrielle. Il est en outre nécessaire de conserver au niveau des contenus, tout ce qui a fait jusqu'ici sa spécificité, son attrait et sa richesse. Il lui demande s'il compte prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à M. Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en terme de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. M. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que seront traitées la question de la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle du maintien de la filière ES.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37757

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10833

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4631